

Dossier : 02 11 48

Date : 16 juin 2003

Commissaire : M^e Hélène Grenier

X

Demanderesse

c.

**CANADIAN BENEFITS CONSULTING
GROUP**

Entreprise

DÉCISION

OBJET

DEMANDE DE RÉVISION EN MATIÈRE D'ACCÈS

[1] La demanderesse s'est adressée à une personne qui n'exploite pas une entreprise au Québec.

[2] La *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*¹ ne saurait conséquemment trouver application.

[3] Les parties se sont cependant entendues pour régler ce dossier aux conditions exprimées devant la Commission et enregistrées séance tenante.

[4] La demanderesse s'est désistée de sa requête en examen de mécontentement.

¹ L.R.Q., c. P-39.1.

[5] **POUR CES MOTIFS, LA COMMISSION :**
CESSE D'EXAMINER LA DEMANDE D'EXAMEN DE MÉSENTENTE;
FERME LE DOSSIER 02 11 48.

HÉLÈNE GRENIER
Commissaire

M^e Théodore Goloff
Avocat de Canadian Benefits Consulting Group